

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<p><i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i></p>	<p><b>Date</b> 19.02.2018</p>	<p><b>Heure</b> 08h03</p>	<p><b>Numéro</b> 18.116</p>	<p><b>Département(s)</b> DDTE</p>
	<p>Annule et remplace</p>			
<p><b>Auteur(s) : Groupe UDC</b></p>				
<p><b>Titre : Stations d'épuration non conformes et dichotomie des déclarations : quelles explications ?</b></p>				
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Suite à la découverte de la non-conformité des taux de rejets de micropolluants des stations d'épuration neuchâtelaises, nous souhaitons interpellier le Conseil d'État.</p> <p>La RTS nous faisait part dans le 19:30 du 5 février dernier des non-conformités relatives au rejet de micropolluants dans nos stations d'épuration (STEP).</p> <p>Nous avons été interpellé par les déclarations contradictoires du chef du service de l'énergie et de l'environnement (SENE) qui, dans un premier temps, déclare avec assurance que « tout est conforme » puis, lorsque les résultats des non-conformités sont présentés par la presse, botte en touche en déclarant : « Nous ne réalisons pas les statistiques comme celles qui ont été faites récemment en Valais. Je n'ai pas l'information pour le canton de Neuchâtel, mais je pense qu'on est dans la même situation que les autres STEP de Suisse, à savoir qu'il y a des dépassements ponctuels ».</p> <p>Comment le Conseil d'État justifie-t-il que le chef du SENE puisse tenir des déclarations publiques contradictoires, de fait si maladroites, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet dont les conséquences sanitaires sont importantes, et quelles mesures compte-t-il prendre ?</p>				
<p><b>Développement :</b></p>				
<p><b>Demande d'urgence : NON</b></p>				
<p><b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b></p> <p>Niels Rosselet-Christ</p>				
<p><b>Autres signataires (prénom, nom) :</b></p>	<p><b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b></p>	<p><b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b></p>		